

UNION AFRICAINE



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

BP 3243, Addis Abeba, Éthiopie, Tél. : (251-11) 551 38 22 Télécopieur: (251-11) 551 93 21
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
508^{EME} REUNION
ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE
18 MAI 2015

PSC/PR/COMM.(DVIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 508^{ème} réunion tenue le 18 mai 2015, a adopté la décision suivante sur la situation en Somalie et la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) :

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications faites par le Commissaire à la paix et à la sécurité et par le Représentant spécial de la Présidente de la Commission pour la Somalie et chef de l'AMISOM. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants de l'Éthiopie, pays assurant la présidence de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Ouganda, en tant que pays contributeur de troupes à l'AMISOM, des Nations unies et de l'Union européenne (UE), ainsi que par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, en leur qualité de membres du Conseil de sécurité des Nations unies, et de l'Italie, en tant que co-Président du Forum des Partenaires de l'IGAD;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en Somalie ;
3. **Réaffirme le plein appui de l'UA** au Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS) et son engagement à continuer à soutenir le GFS dans ses efforts de reconstruction et de stabilisation, y compris à travers la mise en œuvre de la Vision 2016 du Gouvernement, du Nouveau Compact pour la Somalie, ainsi que du Plan Guulwade (Victoire) élaboré en mars 2015 et entériné en avril 2015 par le GFS et ses partenaires, en vue de renforcer l'Armée nationale somalienne (ANS) et de défaire Al Shabaab ;
4. **Se félicite** des efforts du GFS et des progrès constants accomplis dans l'établissement d'administrations régionales intérimaires dans les zones libérées, en particulier le lancement, à Adaado, le 16 avril 2015, du processus de formation des États fédérés dans les régions du Hiraan et du Moyen Shabelle et dans la région centrale. Le Conseil **note avec satisfaction** les mesures prises en vue de la mise en œuvre de l'Accord d'Addis Abeba du 29 août 2013, avec l'inauguration, le 7 mai 2015, de la première Assemblée régionale de l'Administration intérimaire du Jubbaland;
5. **Se félicite** des mesures prises dans le cadre du suivi de la deuxième réunion du Forum des dirigeants somaliens, tenue à Garowe, au Puntland, le 1^{er} mai 2015, qui a regroupé les Présidents des Administrations régionales intérimaires, afin de discuter de la Vision 2016 et d'autres questions relatives à la préservation de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Somalie;
6. **Se félicite en outre de** l'opérationnalisation de la Commission indépendante d'examen et d'évaluation de la Constitution et de la Commission des Frontières

et de la Fédération, ainsi que de la convocation, le 27 avril 2015, d'une session du Parlement fédéral, pour finaliser des textes législatifs clés pour les élections nationales de 2016. À cet égard, le Conseil **demande** aux structures concernées au sein de la Commission, en étroite consultation avec les Nations unies et d'autres acteurs internationaux, de fournir l'appui nécessaire au GFS;

7. **Exhorte** les dirigeants politiques somaliens à intensifier leurs efforts en vue de l'intégration des différentes milices sous un commandement national unifié de l'ANS, afin que la Somalie puisse consolider et préserver les gains enregistrés sur le terrain et faciliter la reconstruction et la consolidation de la paix, dans le cadre de la stratégie de sortie de l'AMISOM. À cet égard, le Conseil **se félicite** des efforts déployés par l'AMISOM s'agissant de la question de l'intégration et de la formation continue de l'ANS, conformément aux priorités du GFS, au mandat de l'AMISOM et aux conclusions de Conférence sur la sécurité en Somalie tenue à Londres en septembre 2014 ;

8. **Prend note** de l'exercice conjoint UA-Nations unies d'évaluation de l'AMISOM, effectuée du 14 au 25 avril 2015 pour déterminer des critères pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie et examiner les progrès accomplis par l'AMISOM. Le Conseil **attend avec intérêt** le rapport et les recommandations de cet exercice conjoint, aux fins d'examen ;

9. **Prend note** des conclusions et recommandations de l'enquête sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels par des personnels de l'AMISOM, conduite entre novembre 2014 et février 2015. Le Conseil **demande** la mise en œuvre scrupuleuse de ces recommandations. À cet égard, le Conseil **accueille avec satisfaction** les mesures que la Commission et la direction de l'AMISOM ont déjà prises, y compris l'adoption d'un plan d'un an sur l'exploitation et l'abus sexuels, l'inclusion d'une annexe spécifique sur l'exploitation et l'abus sexuels dans le Protocole d'accord avec les pays contributeurs de troupes et de personnels de police, et l'amélioration du bien-être et la mise en place de structures de loisirs pour les personnels de l'AMISOM;

10. **Félicite, encore une fois**, l'AMISOM pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration de la sécurité en Somalie, à la stabilisation du pays et à la poursuite du processus de réconciliation;

11. **Décide** de rester activement saisi de la question.

2015-05-18

Communiqué of the 508th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 18 May 2015, Addis Ababa, Ethiopia.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/835>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)